

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE RESERVATION
OUTILS NPNRU**

Ce formulaire vous permet de réserver les différents outils
présentés dans « la boîte à outils NPNRU ».

A NOTER :

- ***Votre réservation sera validée par un mail de confirmation de notre part après envoi du formulaire et traitement de la demande.***
- ***Un délai de 10 jours minimum est requis avant la manifestation pour des raisons d'organisation logistique.***
- ***Il incombe aux emprunteurs de venir chercher / restituer et monter/démonter le matériel réservé à l'AGUR***

Informations structure :

1.Nom de la structure :

2.Adresse de la structure :

Informations emprunteur :

1.Nom de l'emprunteur (personne référente) :

2.Adresse mail :

3.Numéro de téléphone :

Outils souhaités : (consulter le livret « boîte à outils » pour plus d'informations)

- | | | |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Exposition « Changer de regard » | <input type="checkbox"/> Maquettes | <input type="checkbox"/> Flèches – étape projet |
| <input type="checkbox"/> Bâches (fixations non fournies) | <input type="checkbox"/> Maison mobile des projets | |

Objet de la manifestation :

- | | | |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Ateliers participatif | <input type="checkbox"/> Réunion publique | <input type="checkbox"/> Festivités |
| <input type="checkbox"/> Information et concertation | <input type="checkbox"/> Evènement extérieur | |

Intitulé de la manifestation :

Adresse et lieu de la manifestation :

Date et Heure de début de la manifestation :

Date et heure de fin :

Durée de l'emprunt :

Date et horaire précis de la prise de matériel à l'AGUR : (plages horaires : 9H30/11H50 et 13H30/16H30)

Date et horaire précis restitution du matériel à l'AGUR : (plages horaires : 9H30/11H50 et 13H30/16H30)

Les outils sont prêtés à titre gracieux à l'organisme en son nom propre et ne peuvent être cédés. A l'issue des dates prévues les outils devront être restitués au lieu de stockage qu'est l'AGUR. Tout emprunteur s'engage à restituer les outils dans l'état dans lequel il les a empruntés. En cas de détérioration ou de perte, le prêteur est en droit de demander le remboursement intégral ou partiel des outils.